COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la
Municipalité de Savigny
au Conseil communal

Préavis n° 16/2026 – 16 octobre 2026

Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires, ainsi que la réfection du collecteur d'eaux usées de la route de Pierre-Ozaire

Séance de la commission

Lundi 9 novembre 2026 à 19h30	
Salle des commissions de la Maison de commune	
Commission ad hoc	

Réf. : 43.04
I:\4-TRAVAUX-PUBLICS-ENVIRONNEMENT\43-ROUTES-VOIRIE\43.04-routes-chemins-prives\Pierre-Ozaire-route\Preavis\Preavis_16-2026.docx

Commune de Savigny
Route de Mollie-Margot 4
1073 Savigny
www.savigny.ch

Table des matières

1. Contexte 3

2. Infrastructures existantes 3

2.1 Eau potable 3
2.2 Collecteur d'eaux claires (EC) 3
2.3 Collecteur d'eaux usées (EU) 4

3. Descriptif des travaux 4

3.1 Eau potable 4
3.2 Collecteur d'eaux claires 4
3.3 Collecteur d'eaux usées 5
3.4 Autres infrastructures 5

4. Enquête publique 5

5. Coûts des travaux 5

5.1 Eau potable 5
5.1.1 Appel d'offres 5
5.1.2 Devis des travaux 6
5.1.3 Subventions 6
5.2 Collecteur d'eaux claires (EC) 6
5.2.1 Appel d'offres 6
5.2.2 Devis des travaux 7
5.3 Collecteur d'eaux usées (EU) 7
5.3.1 Appel d'offres 7
5.3.2 Devis des travaux 7
5.4 Récapitulation des coûts 7

6. Crédit 8

6.1 Montant du crédit 8
6.2 Amortissement 8
6.3 Charges d'exploitation 8
6.4 Financement 8
6.5 Commission des finances 8

7. Conclusions 9

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 644'300.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires, ainsi que la réfection du collecteur d'eaux usées de la route de Pierre-Ozaire.

1. Contexte

Le quartier de Pierre-Ozaire est desservi par une route privée d'une longueur d'environ 480 mètres. La chaussée et les réseaux souterrains sont situés sur des parcelles privées.

Dans le but de procéder à la réfection complète de la route, les propriétaires se sont organisés en Syndicat d'améliorations foncières « Chemin Pierre-Ozaire ». Certaines infrastructures communales doivent être renouvelées dans le cadre de ces travaux. Il s'agit de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC) ; tandis que le collecteur d'eaux usées (EU) fera l'objet d'une réfection ponctuelle.

Romande Energie et Swisscom participent également aux travaux en posant à neuf leurs infrastructures.

2. Infrastructures existantes

2.1 Eau potable

Le quartier est desservi par une conduite en fibrociment DN 100 mm posée en 1962 et propriété de la commune. Ce calibre ne répond plus aux exigences actuelles de lutte contre le feu. A l'extrémité Nord, la conduite quitte la chaussée et passe sous des propriétés aménagées.

Trois bornes hydrantes (BH) de la même époque sont réparties le long de la route. La BH nº 11, côté Nord, est située dans les propriétés privées. Les deux autres (nº 12 et 13) sont en bordure de la chaussée.

La plupart des branchements privés datent des années 1960-70. Leurs tracés sont souvent inconnus et il est probable qu'ils soient sujets à la corrosion par leur utilisation comme mise à terre des bâtiments. Certaines vannes n'ont pas pu être repérées.

2.2 Collecteur d'eaux claires (EC)

Des contrôles par caméra réalisés en octobre 2019 ont montré que les canalisations d'eaux claires sont globalement dans un état moyen, avec de nombreux défauts ponctuels.

Ces collecteurs EC ont aujourd'hui un statut privé et leur entretien serait de facto à la charge des propriétaires fonciers. Pour les canalisations principales, cette situation est contraire aux dispositions légales et à l'article 6 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux du 26 novembre 2001 (REPU). La commune doit donc reprendre ces ouvrages en échange du prélèvement des taxes de raccordement prévues dans ledit règlement. Cette mise en conformité administrative s'accompagne de l'obligation de prise en charge des travaux de réfection sur les collecteurs principaux.

2.3 Collecteur d'eaux usées (EU)

Les contrôles par caméra ont montré que le collecteur d'eaux usées est globalement dans un meilleur état que le collecteur EC.

Les canalisations principales sont déjà propriété de la commune et les réparations incombent à cette dernière.

3. Descriptif des travaux

3.1 Eau potable

Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 prévoit le remplacement des conduites en fibrociment DN 100 par un nouvel axe principal de calibre DN 125 mm.

Ce document est en révision, mais aucun besoin de correction n'a été relevé dans ce secteur. La nouvelle conduite sera réalisée en matière synthétique PE100 PN10 Ø160/141.0 mm (équivalent DN 125 mm).

Au Sud, le projet se connecte sur le « T » existant. Au Nord, l'ancienne connexion dans une propriété privée sera mise hors service et un nouveau « T » sera posé dans l'axe du chemin, équipé de 3 vannes de réseau.

Les 3 bornes hydrantes de 1962 seront remplacées par de nouveaux modèles conformes aux exigences actuelles de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

28 branchements privés seront transférés sur la nouvelle conduite une fois celle-ci en service, à charge de la commune jusqu'aux limites de la chaussée.

3.2 Collecteur d'eaux claires

Le collecteur EC, situé sous ou à proximité de la route de Pierre-Ozaire, sera entièrement remplacé et refait à neuf. Il sera posé en parallèle du collecteur EU existant.

Son diamètre, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en vigueur, variera de 300 à 450 mm en fonction des débits et des pentes de chaque tronçon principal. Le projet prévoit une exécution en matière synthétique.

Sept nouvelles chambres de visite seront créées, aux points de raccordement principaux.

La collecte des eaux de la chaussée et leur acheminement au collecteur principal, ainsi que la reprise des branchements privés au-delà de l'ancienne canalisation, sont à la charge du Syndicat AF et des propriétaires.

3.3 Collecteur d'eaux usées

Le collecteur EU sera conservé. Seuls les dégâts ponctuels relevés lors du contrôle caméra feront l'objet de réparations locales.

La canalisation est en matière synthétique de 250 mm de diamètre. Elle est donc parfaitement conforme au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et aux exigences légales.

L'état des chambres et regards est bon. Seuls les couvercles seront repris et adaptés à la nouvelle chaussée.

3.4 Autres infrastructures

Toutes les autres infrastructures, qu'il s'agisse de la chaussée, des câbles d'énergie ou de télécommunication ou encore du gaz, seront assainies aux frais de leurs propriétaires respectifs. La commune ne prendra en charge aucune dépense hors des réseaux mentionnés ci-dessus.

4. Enquête publique

Le dossier fait l'objet d'une enquête publique du 2 octobre au 2 novembre 2026 et n'est pas terminée au moment de rédiger ce préavis.

Pour la partie « eau potable », conformément aux dispositions légales, le projet sera soumis aux autorités cantonales compétentes pour approbation et demande de subventions. Ces démarches seront effectuées 3 à 4 mois avant la mise en chantier.

5. Coûts des travaux

5.1 Eau potable

5.1.1 Appel d'offres

Les travaux d'appareillage ont fait l'objet d'un appel d'offres en gré à gré comparatif auprès de trois entreprises régionales, conformément à la législation sur les marchés publics. Le marché n'a pas encore été attribué au moment de rédiger ce préavis.

Ceux de génie civil ont fait l'objet d'une procédure sur invitation, avec publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Trois offres ont été présélectionnées. Le marché n'a pas encore été attribué au moment de rédiger ce préavis.

Le devis est basé sur les offres rentrées.

5.1.2 Devis des travaux

POSTE		MONTANT
Travaux		
Génie civil	CHF	152'000.00
Appareillage : réseau principal et bornes hydrantes	CHF	105'600.00
Raccordements privés	CHF	27'000.00
Sous-total	**CHF**	**284'600.00**
Honoraires		
Ingénieur hydraulicien : étude, appel d'offres et réalisation	CHF	20'000.00
Ingénieur civil : étude, appel d'offres et réalisation	CHF	25'000.00
Ingénieur géomètre : mises à jour du cadastre souterrain et du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT))	CHF	5'000.00
Sous-total	**CHF**	**50'000.00**
Divers et imprévus (travaux et honoraires) (284'600 + 50'000 = 334'600) : env. 11.5%	CHF	38'400.00
TOTAL HT	**CHF**	**373'000.00**

5.1.3 Subventions

Conformément au Règlement du 30 octobre 2013 sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN ; BLV 963.41.5), l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) octroie une subvention de 10% pour le remplacement de conduites et de 50% pour celui des bornes hydrantes.

Selon les règles sur la comptabilité des communes, la subvention n'est pas déduite de la demande de crédit. Lors de son versement, elle est portée en revenu de l'investissement concerné.

5.2 Collecteur d'eaux claires (EC)

5.2.1 Appel d'offres

La mise en soumission a été réalisée comme décrite ci-dessus pour l'ensemble des travaux de génie civil, y compris la pose des canalisations.

Le devis est basé sur les offres rentrées.

5.2.2 Devis des travaux

POSTE		MONTANT
Travaux		
Génie civil	CHF	180'000.00
Paysagisme, clôtures et plantations	CHF	7'800.00
Constat avant travaux, marquage et signalisation	CHF	2'000.00
Sous-total	**CHF**	**189'800.00**
Honoraires		
Ingénieur civil : étude, appel d'offres et réalisation	CHF	30'600.00
Pédologue	CHF	450.00
Ingénieur géomètre : mises à jour du cadastre souterrain et du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT))	CHF	1'500.00
Sous-total	**CHF**	**32'550.00**
Divers et imprévus (travaux et honoraires) (189'800 + 32'550= 222'350) : env. 11.5%	CHF	25'570.00
Sous total HT	**CHF**	**247'920.00**
TVA 8.1%, arrondie à		20'080.00
TOTAL TTC	**CHF**	**268'000.00**

5.3 Collecteur d'eaux usées (EU)

5.3.1 Appel d'offres

La mise en soumission a été réalisée comme décrite ci-dessus pour l'ensemble des travaux de génie civil, y compris la pose des canalisations.

Le devis est basé sur les offres rentrées.

5.3.2 Devis des travaux

POSTE		MONTANT
Travaux		
Génie civil	CHF	3'000.00
Divers et imprévus : env. 10%	CHF	300.00
TOTAL HT	**CHF**	**3'300.00**

5.4 Récapitulation des coûts

POSTE		MONTANT	
Eau potable	CHF	373'000.00	HT
Eaux claires	CHF	268'000.00	TTC
Eaux usées	CHF	3'300.00	HT
TOTAL	**CHF**	**644'300.00**	**TTC**

6. Crédit

6.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 644'300.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

6.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1er janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

Dès lors, l'amortissement proposé dans le présent préavis est fixé à 60 ans, en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

6.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes à l'entretien courant des installations, ainsi qu'aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

6.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 644'300.00.

6.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

7. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 16/2026 du 16 octobre 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 644'300.00 TTC (six cent quarante-quatre mille trois cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Au nom de la Municipalité de Savigny

La Syndique	La Secrétaire
C. Weidmann Yenny	I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2026.

Délégué municipal : M. Jean-Claude Rochat